



Protocole de Formation des Officiels Régionaux

◆ **Inscription** auprès des responsables départementaux

CD 22 → Kevin LOZACH

CD 35 → René MOREAU

CD 29 → Monique ATTIBA

CD 56 → Jacques-Yves LEGRAND

Conditions : catégorie Cadet minimum et licencié.

◆ Chaque candidat reçoit un Carnet de suivi ou/et un **Livret de Formation** : « Le guide de l'officiel régional » lui permettant de connaître les principaux règlements des compétitions d'athlétisme.

◆ **Formation** : des sessions de formation sont organisées dans les départements ; les dates et lieux sont fixés par les responsables départementaux des officiels. Les informations sont données par les comités départementaux sur leur site respectif ou/et courriels aux clubs.

◆ **Evaluation** de la formation :

1 / Chaque candidat choisit une **spécialité** : Courses, Sauts, Lancers, Starter, Chronométrateur, Juge arbitre*.

* Sauf cas particulier, le candidat JA devra avoir déjà une qualification C, S ou L.

2 / **Participation aux jurys** des différentes compétitions en qualité de « Juge en formation ». Après chaque compétition le juge en formation fait signer par le chef de concours ou de courses une **fiche de suivi pratique** qui se trouve dans le Carnet de suivi ou dans le « Guide de l'officiel » qui lui a été remis. 3 fiches de suivi pratique minimum doivent être validées avant présentation à l'examen écrit.

3 / **Examen écrit** de la spécialité choisie : il est organisé dans chaque département. La date est fixée par la Commission des Officiels Techniques de la Ligue.

Le Carnet de suivi doit être présenté au responsable du centre d'examen.

4 / **Evaluation pratique** en compétition pour Starter et Juge Arbitre par un officiel fédéral de la spécialité. Cette évaluation doit être formatrice pour le candidat.

◆ **Certification** :

Note d'examen > ou = à 12 → Niveau 2 - Officiel Régional (condition : 3 validations pratiques minimum + évaluation pratique pour Starter et JA)

Note d'examen comprise entre 10 et 12 → Niveau 1 - Officiel Départemental (condition : 3 validations pratiques minimum)

◆ **Nomination** par la Commission des Officiels Techniques LBA.

Les résultats sont dans le PV de la Commission des Officiels Techniques qui est adressé à tous les clubs et mis en ligne sur le site de la Ligue.

Chaque candidat reçoit un courrier personnalisé lui indiquant la note obtenue à l'examen et les difficultés rencontrées.



♦ Spécificités

Juge de Marche :

Inscription auprès du responsable de la Commission Régionale de Marche (Emile HERRY).
L'examen a lieu à la suite de la formation qui se déroule lors du stage de marche de décembre.
4 validations pratiques sont demandées.

Secrétaire Informatique de compétition :

Inscription auprès des responsables départementaux

Formation par le responsable Informatique du département ou de la Ligue.

Participation aux secrétariats des compétitions sous la tutelle d'un Secrétaire Informatique Fédéral ou d'un Secrétaire Informatique Régional.

Evaluation lors d'une compétition par le référent SIF (Alain TALARMIN) de la Commission des Officiels Techniques LBA.

Le dossier complet (2 fichiers : Evaluation en salle et Evaluation en compétition) devra être accompagné d'une copie du Carnet de suivi ou d'un extrait SIFFA des jurys de compétitions et transmis à la COT via le référent SIF.

Chronométrie électrique :

Inscription auprès des responsables départementaux

Formation et évaluation pratique sur appareil spécifique par un JCP lors de compétitions.

Le dossier complet (installateur-manipulateur et lecteur de Photo Finish) sera transmis à la Commission des Officiels Techniques LBA après validation par le référent JCP (Jean Luc DEAN) accompagné d'une copie du Carnet de suivi ou d'un extrait SIFFA des jurys de compétitions.

** Les dossiers d'évaluation Secrétaire informatique et Chronométrie électrique sont téléchargeables sur le site de la COT.*